

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR GARANTIE ANNULATION

Pour tous les dossiers, merci de nous transmettre :

- une copie de votre facture de séjour
- l'original de la facture des frais d'annulation
- le barème des frais d'annulation

### 1. Raison médicale (maladie, accident, hospitalisation)

- Certificat médical ci-joint à compléter par votre médecin et à renvoyer sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil du Cabinet Chaubet
- Copie des éléments de votre dossier médical auquel le client a légalement accès (*copie de l'ordonnance et de la facture subrogatoire à demander à la pharmacie qui a délivré les médicaments, ou bulletin d'hospitalisation, ou arrêt de travail, etc.*). Ou toute autre pièce officielle médicale susceptible de faire jouer les garanties en votre faveur
- S'il s'agit d'un membre de votre famille : copie du livret de famille établissant le lien de parenté avec la personne malade ou accidentée

### 2. Décès

- Acte de décès précisant le motif
- Certificat d'hérédité
- S'il s'agit d'un membre de votre famille : copie du livret de famille établissant le lien de parenté avec la personne malade ou accidentée

### 3. Maladie psychique, psychologique ou psychiatrique

- Certificat médical ci-joint à compléter par votre médecin et à renvoyer sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil du Cabinet Chaubet
- Bulletin d'hospitalisation

### 4. Complication de grossesse

- Déclaration de grossesse faite auprès des organismes sociaux
- Certificat médical ci-joint à compléter par votre médecin et à renvoyer sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil du Cabinet Chaubet
- Copie des éléments de votre dossier médical auquel le client a légalement accès (*copie de l'ordonnance et de la facture subrogatoire à demander à la pharmacie qui a délivré les médicaments, ou bulletin d'hospitalisation, ou arrêt*

**IMPORTANT** : Cette liste est donnée à titre indicatif et afin d'accélérer la procédure d'ouverture et traitement des dossiers, toutefois le Cabinet Chaubet se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'étude.

Pour plus de renseignements, prendre contact :

- par téléphone au : 0810 82 20 11
- par mail : [sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr](mailto:sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr)
- par courrier : 122 bis quai de Tounis – BP 90932 – 31009 TOULOUSE Cedex

de travail, etc.). Ou toute autre pièce officielle médicale susceptible de faire jouer les garanties en votre faveur

**5. Greffe d'organe**

- Convocation pour la greffe d'organes

**6. Contre indication de vaccination**

- Certificat médical ci-joint à compléter par votre médecin et à renvoyer sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil du Cabinet Chaubet

**7. Modification des dates de congés**

- Attestation de refus de congés ci-jointe à faire compléter par l'employeur

**8. Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré**

- Attestation d'inscription récente à Pôle Emploi
- Copie du contrat de travail daté et signé par les deux parties

**9. Mutation professionnelle non disciplinaire**

- Copie de la lettre, datée et signée, de mutation imposée par votre employeur, précisant le motif

**10. Licenciement économique**

- Copie de la lettre de licenciement datée et signée, précisant le motif

**11. Convocation à un examen de rattrapage**

- Copie de la convocation datée et signée, indiquant la date de la convocation

**12. Convocation à caractère impératif**

- Copie de la convocation datée et signée, indiquant la date de la convocation

**13. Convocation pour l'adoption d'un enfant**

- Copie de la convocation datée et signée, indiquant la date de la convocation

**14. Refus de visa**

- Attestation de refus de visa

**15. Vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ**

- Déclaration de vol faite auprès du commissariat
- Demande de renouvellement des papiers d'identité volés faite auprès de la Mairie et/ou de la Préfecture

**IMPORTANT :** Cette liste est donnée à titre indicatif et afin d'accélérer la procédure d'ouverture et traitement des dossiers, toutefois le Cabinet Chaubet se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'étude.

Pour plus de renseignements, prendre contact :

- par téléphone au : 0810 82 20 11
- par mail : [sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr](mailto:sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr)
- par courrier : 122 bis quai de Tounis – BP 90932 – 31009 TOULOUSE Cedex

**16. Dommages matériels graves à votre domicile ou vos locaux professionnels**

- Copie du constat des dégâts

**17. Accident ou panne de votre moyen de transport**

- Copie du rapport d'accident ou de panne

**18. Dommages graves à votre véhicule**

- Copie du rapport du garagiste
- Copie de la carte grise

**19. Attentat ou acte de terrorisme**

**20. Evènements aléatoires / Toutes causes justifiées**

- Tous justificatifs jugés nécessaires pour prouver la matérialité des faits ayant entraîné l'annulation

**IMPORTANT** : Cette liste est donnée à titre indicatif et afin d'accélérer la procédure d'ouverture et traitement des dossiers, toutefois le Cabinet Chaubet se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'étude.

Pour plus de renseignements, prendre contact :

- par téléphone au : 0810 82 20 11
- par mail : [sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr](mailto:sinistrevoyage@cabinet-chaubet.fr)
- par courrier : 122 bis quai de Tounis – BP 90932 – 31009 TOULOUSE Cedex